



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Juin 2012

Date de la convocation 20 Juin 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, M. BAUDAILLIER Jean-Louis, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M. GOUTTES Gérard, M. SERRADJ Ahmed, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel MOUREZE : M. VALLAT Yves NEBIAN : M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain, M. CERET Hugues à M. LACROIX Jean-Claude, M. MARTINEZ Antoine à M. GAIRAUD Francis, Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. VENTRE Philippe à M. SAN MARTIN Bernard, M. LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p>

Objet : Contrat Enfance jeunesse entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Caisse d'allocations Familiales de l'Hérault (CAF) – Avenant n°1

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120627-2012-06-27-09-DE
Date de télétransmission : 12/07/2012
Date de réception préfecture : 12/07/2012

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 27 janvier 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le contrat enfance jeunesse 2010-2013.

Ce contrat est un contrat d'objectifs et de cofinancement, conclu pour 4 ans, entre la Caisse d'allocations familiales et la Communauté de Communes du Clermontais comportant :

- ✓ Des objectifs de développement afin de poursuivre et optimiser une politique d'accueil enfance et jeunesse
- ✓ Un cofinancement des actions nouvelles et celles développées dans un contrat précédent ayant pour objet de :
 - permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
 - répondre de façon adaptée au besoin des familles
 - valoriser un encadrement de qualité
 - favoriser l'intégration des jeunes, leur implication et leur participation sur le territoire
 - adopter une politique tarifaire accessible aux plus modestes
 - cibler le soutien sur les territoires les moins bien servis.

De nouvelles actions ont vu le jour depuis la signature de ce contrat. Il convient en conséquence de modifier ce contrat par voie d'avenant afin d'intégrer les éléments suivants :

- augmentation du taux de fréquentation des ALAE mixtes de Ceyras et Nébian
- augmentation du taux de fréquentation des ALISH de Clermont l'Hérault (primaire) et Nébian
- Formation BAFA pour 20 stagiaires
- ouverture d'une demi-journée supplémentaire du LAEP

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN Olivier, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant au contrat Enfance jeunesse entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Caisse d'allocations Familiales de l'Hérault tel que présenté ci dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.